

**La Corporation de l'École des
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers
au 30 avril 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Bilan	5
Produits et charges	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 31

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
La Corporation de l'École des hautes études
commerciales de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2026 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 avril 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'École conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'École à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'École ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'École.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'École;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'École à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'École à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 10 septembre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138737

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Bilan

au 30 avril 2026

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF										
Court terme										
Encaisse	37 499 884	58 810 683	—	—	—	—	10 416	22 130	37 510 300	58 832 813
Subventions à recevoir (note 5)	7 963 559	2 842 702	—	—	14 615 405	16 111 345	—	—	22 578 964	18 954 047
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 6)	13 342 338	10 766 093	3 292 748	5 108 102	—	—	115 705	71 221	16 750 791	15 945 416
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	—	86 652 549	76 144 623	9 106 396	9 763 931	—	—	—	—
Frais payés d'avance	3 552 198	4 178 546	6 512	21 893	—	—	—	—	3 558 710	4 200 439
	<u>62 357 979</u>	<u>76 598 024</u>	<u>89 951 809</u>	<u>81 274 618</u>	<u>23 721 801</u>	<u>25 875 276</u>	<u>126 121</u>	<u>93 351</u>	<u>80 398 765</u>	<u>97 932 715</u>
Long terme										
Subventions à recevoir (note 5)	6 714 911	—	—	—	100 377 884	115 263 981	—	—	107 092 795	115 263 981
Placements (note 7)	1	1	471 310	457 297	—	—	110 715 462	97 113 190	111 186 773	97 570 488
Immobilisations corporelles (note 8)	—	—	—	—	345 455 651	352 985 237	—	—	345 455 651	352 985 237
Actifs incorporels (note 9)	—	—	—	—	94 472	205 125	—	—	94 472	205 125
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	—	—	—	—	1 828 211	615 350	—	—	1 828 211	615 350
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	29 051 900	27 120 100	—	—	—	—	—	—	29 051 900	27 120 100
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	6 372 960	5 191 128	—	—	6 372 960	5 191 128
	<u>35 766 812</u>	<u>27 120 101</u>	<u>471 310</u>	<u>457 297</u>	<u>454 129 178</u>	<u>474 260 821</u>	<u>110 715 462</u>	<u>97 113 190</u>	<u>601 082 762</u>	<u>598 951 409</u>
	<u>98 124 791</u>	<u>103 718 125</u>	<u>90 423 119</u>	<u>81 731 915</u>	<u>477 850 979</u>	<u>500 136 097</u>	<u>110 841 583</u>	<u>97 206 541</u>	<u>681 481 527</u>	<u>696 884 124</u>
PASSIF										
Court terme										
Emprunts bancaires (note 11)	—	—	—	—	8 664 370	10 381 021	—	—	8 664 370	10 381 021
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	40 373 692	47 438 400	406 699	421 240	9 694 621	13 695 858	79 701	68 420	50 554 713	61 623 918
Produits reportés (note 13)	7 778 099	7 420 657	—	—	—	—	—	—	7 778 099	7 420 657
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 15)	—	—	—	—	13 263 212	13 807 235	—	—	13 263 212	13 807 235
Apports reportés (note 14)	—	—	37 032 335	37 766 266	—	—	—	—	37 032 335	37 766 266
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	20 680 270	24 322 560	—	—	—	—	75 078 675	61 585 994	—	—
	<u>68 832 061</u>	<u>79 181 617</u>	<u>37 439 034</u>	<u>38 187 506</u>	<u>31 622 203</u>	<u>37 884 114</u>	<u>75 158 376</u>	<u>61 654 414</u>	<u>117 292 729</u>	<u>130 999 097</u>
Long terme										
Dette à long terme (note 15)	—	—	—	—	126 186 321	139 449 533	—	—	126 186 321	139 449 533
Apports reportés (note 16)	—	—	52 984 085	43 544 409	214 972 138	216 982 455	—	—	267 956 223	260 526 864
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	15 769 600	17 290 400	—	—	—	—	—	—	15 769 600	17 290 400
	<u>84 601 661</u>	<u>96 472 017</u>	<u>90 423 119</u>	<u>81 731 915</u>	<u>372 780 662</u>	<u>394 316 102</u>	<u>75 158 376</u>	<u>61 654 414</u>	<u>527 204 873</u>	<u>548 265 894</u>
SOLDES DE FONDS										
Non affectés	(2 282 629)	(4 435 126)	—	—	—	—	—	—	(2 282 629)	(4 435 126)
Affectations d'origine interne (note 17)	15 805 759	11 681 234	—	—	9 956 719	10 881 011	5 183 320	5 149 709	30 945 798	27 711 954
Affectations d'origine externe	—	—	—	—	—	—	30 499 887	30 402 418	30 499 887	30 402 418
Investis en immobilisations	—	—	—	—	95 113 598	94 938 984	—	—	95 113 598	94 938 984
	<u>13 523 130</u>	<u>7 246 108</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>105 070 317</u>	<u>105 819 995</u>	<u>35 683 207</u>	<u>35 552 127</u>	<u>154 276 654</u>	<u>148 618 230</u>
	<u>98 124 791</u>	<u>103 718 125</u>	<u>90 423 119</u>	<u>81 731 915</u>	<u>477 850 979</u>	<u>500 136 097</u>	<u>110 841 583</u>	<u>97 206 541</u>	<u>681 481 527</u>	<u>696 884 124</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Subventions								
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	116 811 342	110 932 560	1 397 629	2 002 190	11 508 246	12 274 974	129 717 217	125 209 724
Autres ministères provinciaux	19 462	—	3 966 810	3 609 394	488 295	534 683	4 474 567	4 144 077
Fédérales	1 813 540	1 730 471	5 830 985	5 499 760	1 066 734	1 165 652	8 711 259	8 395 883
Autres – gouvernementales	—	—	4 263	19 526	—	—	4 263	19 526
Autres – non gouvernementales	—	—	2 679 538	2 343 030	—	—	2 679 538	2 343 030
Droits de scolarité	54 927 024	52 124 596	—	—	—	—	54 927 024	52 124 596
Cotisations des étudiants	5 471 467	4 832 503	—	—	—	—	5 471 467	4 832 503
Apports de particuliers et de sociétés	28 956	27 578	104 078	181 712	—	—	133 034	209 290
Produits nets de placements (note 3)	4 866 976	3 883 009	2 326 202	2 240 004	25 801	25 802	7 218 979	6 148 815
Projets universitaires	—	—	1 845 589	2 095 703	—	—	1 845 589	2 095 703
Services à la collectivité	18 910 468	17 164 162	10 687 958	13 757 979	—	—	29 598 426	30 922 141
Entreprises auxiliaires	4 521 580	4 339 549	—	—	—	—	4 521 580	4 339 549
Services rendus à l'extérieur								
Enseignement et recherche	2 417 950	2 426 360	3 020 570	3 174 953	—	—	5 438 520	5 601 313
Autres	1 489 348	1 082 805	385 044	386 543	3 231	—	1 877 623	1 469 348
Contributions de la Fondation HEC Montréal et d'autres sociétés contrôlées	667 310	1 464 828	4 098 507	4 389 799	971 001	969 679	5 736 818	6 824 306
	211 945 423	200 008 421	36 347 173	39 700 593	14 063 308	14 970 790	262 355 904	254 679 804
Charges								
Enseignement et recherche	111 401 418	108 307 461	19 869 402	19 843 123	—	—	131 270 820	128 150 584
Soutien à l'enseignement et à la recherche	24 910 970	22 484 220	—	25 451	—	—	24 910 970	22 509 671
Soutien institutionnel	39 017 400	37 533 541	446 889	560 183	—	—	39 464 289	38 093 724
Services aux étudiants	8 790 132	7 171 771	5 233 312	5 388 824	—	—	14 023 444	12 560 595
Services à la collectivité	17 674 436	13 398 501	10 665 355	13 727 268	—	—	28 339 791	27 125 769
Entreprises auxiliaires	1 778 551	1 821 240	—	—	—	—	1 778 551	1 821 240
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(378 500)	(392 100)	—	—	—	—	(378 500)	(392 100)
Intérêts et frais financiers (note 15)	50 894	41 796	—	—	4 897 166	4 769 704	4 948 060	4 811 500
Variations de valeur des instruments financiers dérivés	—	—	—	—	(1 181 831)	3 834 364	(1 181 831)	3 834 364
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	142 239	31 444	142 239	31 444
Biens sous le seuil de capitalisation	—	—	—	—	425 036	246 046	425 036	246 046
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	15 809 990	15 817 627	15 809 990	15 817 627
Amortissement des actifs incorporels	—	—	—	—	147 707	228 047	147 707	228 047
Utilisation du logiciel-service	—	—	—	—	168 483	36 966	168 483	36 966
	203 245 301	190 366 430	36 214 958	39 544 849	20 408 790	24 964 198	259 869 049	254 875 477
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 700 122	9 641 991	132 215	155 744	(6 345 482)	(9 993 408)	2 486 855	(195 673)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal
Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 246 108	5 619 610	—	—	105 819 995	107 914 432	35 552 127	35 543 426	148 618 230	149 077 468
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 700 122	9 641 991	132 215	155 744	(6 345 482)	(9 993 408)	—	—	2 486 855	(195 673)
Apports reçus à titre de dotations	—	—	—	—	—	—	97 469	(11 365)	97 469	(11 365)
Virements interfonds (note 4)	(5 497 200)	(7 763 293)	(132 215)	(155 744)	5 595 804	7 898 971	33 611	20 066	—	—
Réévaluations et autres éléments	3 074 100	(252 200)	—	—	—	—	—	—	3 074 100	(252 200)
Solde à la fin	13 523 130	7 246 108	—	—	105 070 317	105 819 995	35 683 207	35 552 127	154 276 654	148 618 230

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 486 855	(195 673)
Éléments hors caisse		
Variations de la juste valeur des placements	(9 935 031)	2 196 320
Subvention du MES	(5 229 400)	(5 450 996)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	142 239	31 444
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	(1 181 831)	3 834 364
Produits de fonds communs de placement sous forme de distributions réinvesties	(5 745 851)	(10 602 610)
Utilisation du logiciel-service	168 483	36 966
Amortissement des immobilisations corporelles	15 809 990	15 817 627
Amortissement des actifs incorporels	147 707	228 047
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(7 827 261)	(5 294 443)
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(378 500)	(392 100)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(9 910 446)	10 416 965
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(21 453 046)	10 625 911
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 346)	(5 245 165)
Cession de placements	2 065 943	7 123 133
Immobilisations corporelles	(13 110 274)	(17 846 348)
Actifs incorporels	(37 054)	(80 990)
Actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service	(659 460)	(652 316)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 742 191)	(16 701 686)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	10 455 206	13 212 860
Remboursements d'emprunts	(1 500 000)	(1 500 000)
Apports reçus à titre de dotations	97 469	(11 365)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	2 820 049	66 530
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	11 872 724	11 768 025
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(21 322 513)	5 692 250
Encaisse au début	58 832 813	53 140 563
Encaisse à la fin	37 510 300	58 832 813

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

1 – STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal*, évolue dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'École est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

L'École a fait le choix de ne pas consolider dans ses états financiers ceux des organismes sans but lucratif contrôlés. Les informations financières nécessaires sont divulguées à la note 18.

Comptabilité par fonds

Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière, les fonds suivants ont été établis afin de répondre aux besoins du MES et de l'École :

- Le fonds de fonctionnement présente les produits provenant de la vente de biens et de services qui permettent l'atteinte des objectifs de l'École, les charges liées à ses activités de fonctionnement ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'École;
- Le fonds avec restrictions présente les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe autre que les dotations et les produits affectés à l'acquisition d'immobilisations, les charges liées à ces activités ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est principalement utilisé pour les activités liées à la recherche;
- Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels ainsi qu'aux éléments d'actif et de charges entrant dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », ainsi que le financement y afférent;
- Le fonds de dotation présente les ressources grevées d'une affectation faisant en sorte que l'École est tenue de les maintenir en permanence.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés à l'état des produits et charges et sont présentés dans le fonds de fonctionnement au poste Soutien institutionnel au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions et des fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'École détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Instruments financiers dérivés

L'École utilise des swaps de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des produits et charges et sont présentées au fonds des immobilisations au poste Variations de valeur des instruments financiers dérivés.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'École reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations des terrains et aires de stationnement	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments acquis ou construits	40 ou 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Matériel et équipement	
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autre équipement	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunications	10 ans
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée en charges à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Œuvres d'art et collections

Les œuvres d'art et les collections reçues par don ou legs sont inscrites au fonds des immobilisations au coût ou à la juste valeur à la date de l'apport si elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, et elles ne sont pas amorties.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

L'École utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception des produits et des charges liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis aux cours historiques. Les gains ou les pertes de change afférents sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Soutien institutionnel. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans les variations de la juste valeur présentées dans les produits nets de placements.

Régimes à prestations définies

L'École offre à ses employés admissibles :

- un régime de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite HEC Montréal;
- un programme surcomplémentaire de retraite et un régime d'assurance postretraite offert au personnel et aux retraités, tous des régimes à prestations définies (appelés collectivement ci-après « les autres régimes »).

L'École comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'École détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde de l'obligation du Régime de retraite HEC Montréal est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École. L'École comptabilise au bilan son obligation à l'égard de ce régime de retraite déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Le solde de l'obligation des autres régimes est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du Régime de retraite HEC Montréal et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aux gains et pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'École applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds des immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

De plus, l'École constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Droits de scolarité et cotisations des étudiants

Les droits de scolarité et les cotisations des étudiants sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice où ces droits de scolarité et ces cotisations sont payés. Chaque année, les sommes reçues au titre de ces droits et de ces cotisations couvrent une certaine portion des sessions scolaires de l'exercice suivant. Ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits reportés.

Projets universitaires, services à la collectivité, entreprises auxiliaires et services rendus à l'extérieur

Les produits de projets universitaires, de services à la collectivité, d'entreprises auxiliaires et de services rendus à l'extérieur sont constitués de la vente de divers biens et de la fourniture de services par l'École. Les ventes de produits sont constatées uniquement lorsque le client a accepté les biens ou les services, puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des contrats signés avec les clients, qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés. Pour certains projets universitaires, les produits de services sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes, les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation aux produits nets des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les produits de dividendes sur les placements en actions cotées sont constatés à compter de la date ex-dividende, et les produits de dividendes sur les placements en actions d'une société fermée sont constatés à la date de déclaration, qui correspond à la date où la société obtient le droit de recevoir les dividendes.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que la participation aux produits nets des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des produits et charges au poste Produits nets de placements du fonds de fonctionnement.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés du fonds avec restrictions ou du fonds des immobilisations.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'École en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'École comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où elle prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'École répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Le coût des immobilisations corporelles est comptabilisé en tant qu'actif et les droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée de l'accord lorsqu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou à titre d'immobilisations corporelles louées.

Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords, qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, l'École a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification et, conséquemment, doit déterminer si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel logiciel, l'École la traite en tant que logiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'École choisit de les inscrire en tant qu'actif au titre des activités d'implantation du logiciel-service présenté dans un poste distinct du bilan libellé comme tel et de les comptabiliser en charges selon la méthode linéaire sur la période prévue d'accès au logiciel-service. Cet actif est donc amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans et est soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de l'École. Cet actif est classé dans l'actif à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service est inférieure à un an. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation du logiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

3 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Variations de la juste valeur		
Tirées de ressources détenues à titre de dotations	2 480 479	(673 697)
Non affectées	1 699	2 573
	<u>2 482 178</u>	<u>(671 124)</u>
Produits nets des fonds communs de placement		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	1 349 701	2 563 190
Intérêts et dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	2 387	(7 099)
Non affectés	1 032 710	1 998 042
	<u>1 035 097</u>	<u>1 990 943</u>
	<u>4 866 976</u>	<u>3 883 009</u>
Fonds avec restrictions		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés à la recherche		
Variations de la juste valeur	7 452 852	(1 525 197)
Produits nets des fonds communs de placement	4 411 742	8 093 851
	11 864 594	6 568 654
Produits reportés	(9 538 392)	(4 328 650)
	<u>2 326 202</u>	<u>2 240 004</u>
Fonds des immobilisations		
Produits nets des fonds communs de placement	25 801	25 802

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

3 – PRODUITS NETS DE PLACEMENTS (suite)

Les produits nets tirés de ressources détenues à titre de dotations se détaillent comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Sommes constatées à titre de produits de l'exercice	3 832 567	1 882 394
Sommes comptabilisées à titre d'apports reportés	11 864 594	6 568 654
	15 697 161	8 451 048

4 – VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources grevées et non grevées d'affectations de 5 463 589 \$ (7 743 227 \$ au 30 avril 2025) et de 132 215 \$ (155 744 \$ au 30 avril 2025) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations. Ces transferts ont été effectués afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Des ressources non grevées d'affectations de 33 611 \$ (20 066 \$ au 30 avril 2025) ont été transférées du fonds de fonctionnement au fonds de dotation pour augmenter le capital permanent de ce fonds.

5 – SUBVENTIONS À RECEVOIR DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier pour l'exercice terminé le 30 avril ou à la disponibilité d'un surplus cumulé suffisant pour combler le montant du déficit annuel selon les règles du MES	8 859 000	8 580 106
Subvention de contrepartie, dans le cadre du placement universitaire à la suite des résultats des campagnes de financement	2 056 771	2 068 583
Subvention pour les besoins en locaux	140 472	154 000
Ajustement relatif au recomptage de la clientèle universitaire	(6 130 479)	(10 522 254)
Indexation des salaires	2 216 617	573 091
Terrain et bâtiments	183 813	1 989 176
Hausse significative de l'effectif étudiants	61 155	—
MES – clientèle	576 210	—
	7 963 559	2 842 702
Long terme		
MES – clientèle	6 714 911	—
	14 678 470	2 842 702

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

6 – DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité*	5 586 130	4 792 820
Sommes à recevoir d'autres universités	77 741	229 733
Taxes à la consommation à recevoir	424 565	296 371
Sommes à recevoir		
Organisme sans but lucratif contrôlé	104 849	312 330
Organisme sans but lucratif soumis à une influence notable	4 890 858	2 730 275
Organisme sans but lucratif avec intérêts économiques	50 245	36 147
Organismes auxiliaires	312 483	221 238
Régime de retraite HEC Montréal	421 148	486 664
Autres sommes à recevoir	1 474 319	1 660 515
	13 342 338	10 766 093

* Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 836 729 \$ (768 068 \$ au 30 avril 2025).

	2026	2025
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Subventions et contrats de recherche	2 922 831	4 784 399
Prêts d'honneur	369 917	323 703
	3 292 748	5 108 102
Fonds de dotation		
Prêts aux étudiants*	108 857	64 373
Intérêts et dividendes	6 848	6 848
	115 705	71 221

* Ces prêts aux étudiants sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 26 397 \$ (22 218 \$ au 30 avril 2025).

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

7 – PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Participation dans Valorisation Gestion, société en commandite, à la valeur de consolidation	<u>1</u>	<u>1</u>
Fonds avec restrictions		
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie	<u>471 310</u>	<u>457 297</u>
Fonds de dotation		
Fonds communs de placement du marché monétaire canadien	317	163 102
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	3 103 923	3 045 084
Fonds communs d'actions canadiennes	1 845 180	1 644 389
Fonds communs d'actions étrangères	2 766 492	2 665 427
Fonds de placement Fonds HEC Montréal*	<u>102 999 550</u>	<u>89 595 188</u>
	<u>110 715 462</u>	<u>97 113 190</u>

* Les placements du Fonds HEC Montréal sont détenus par un fiduciaire sous la gestion de gestionnaires de portefeuille externes. Les gestionnaires détiennent des placements dans un fonds regroupant les participations de l'École, de la Fondation HEC Montréal et du programme surcomplémentaire de retraite. La quote-part de l'École dans ce fonds regroupé est de 50,58 % (53,76 % au 30 avril 2025).

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	Valeur de marché \$	Valeur de marché \$
Placements du Fonds HEC Montréal		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 270 035	5 658 914
Marché monétaire court terme	1 039 004	819 167
Obligations		
Gouvernement fédéral	7 477 724	5 644 238
Gouvernements provinciaux	8 854 935	9 570 631
Gouvernements municipaux	670 582	876 375
Société canadienne	10 505 328	10 194 688
Titres adossés à des créances	415 175	424 004
Actions canadiennes	28 793 611	22 548 490
Actions étrangères	2 071 624	1 976 881
Parts de fonds communs de placement		
Actions étrangères	65 870 206	47 033 345
Immobilier canadien	12 204 494	11 710 877
Immobilier mondial	6 916 818	6 682 555
Autres placements canadiens	30 925 973	28 574 599
Autres placements étrangers	<u>23 639 671</u>	<u>14 956 990</u>
	<u>203 655 180</u>	<u>166 671 754</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026			2025
		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
			\$	\$
Terrains				
Terrains	40 072 239	—	40 072 239	40 072 239
Améliorations des terrains et aires de stationnement	23 676 092	11 126 388	12 549 704	12 667 639
Bâtiments				
Bâtiments acquis ou construits	266 622 105	64 980 425	201 641 680	205 339 767
Améliorations majeures aux bâtiments	138 973 548	63 872 450	75 101 098	74 638 311
Rénovations et construction en cours	2 463 698	—	2 463 698	3 894 182
Améliorations locatives	909 875	909 875	—	—
Matériel et équipement				
Équipement informatique	32 321 100	30 036 896	2 284 204	3 242 345
Équipement de communication multimédia	14 313 194	10 992 972	3 320 222	3 741 743
Mobilier et équipement de bureau	14 260 842	11 071 237	3 189 605	3 859 644
Autre équipement	6 954 240	6 225 482	728 758	686 648
Équipement spécialisé	244 560	244 560	—	—
Documents de bibliothèque	15 311 009	14 693 648	617 361	654 635
Manuels pédagogiques	11 560 316	10 708 040	852 276	1 105 925
Matériel roulant	410 954	313 652	97 302	126 235
Réseaux de télécommunications	4 340 291	3 243 518	1 096 773	1 515 193
Œuvres d'art et collections	1 440 731	—	1 440 731	1 440 731
	573 874 794	228 419 143	345 455 651	352 985 237

Les crédetes et autres dettes de fonctionnement incluent des immobilisations corporelles pour un montant de 8 229 547 \$ (12 195 292 \$ au 30 avril 2025).

9 – ACTIFS INCORPORELS

	2026			2025
		Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
			\$	\$
Logiciels	5 775 139	5 680 667	94 472	205 125
Autre actif	894 737	894 737	—	—
	6 669 876	6 575 404	94 472	205 125

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

10 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'École offre des avantages sociaux futurs à toute personne engagée à temps plein et à titre permanent, et à toute autre personne engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent si elle satisfait à certaines conditions prévues par les régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations définies a été effectuée en date du 31 décembre 2023, celle du programme surcomplémentaire de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2022, et celle du régime d'assurance postretraite a été effectuée au 30 avril 2022.

Régimes de retraite à prestations définies

L'École offre des régimes de retraite à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations de retraite liées au service avant le 1^{er} janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes, tandis que les prestations de retraite liées au service à partir du 1^{er} janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes moins 3 % (laquelle ne peut être négative).

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	2026 \$	2025 \$
Régime de retraite HEC Montréal (RRHEC)		
Obligations au titre des prestations définies	646 673 400	609 453 700
Juste valeur des actifs du régime	738 893 000	670 562 800
	92 219 600	61 109 100
Provision pour moins-value	(69 341 800)	(39 156 800)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<u>22 877 800</u>	<u>21 952 300</u>
Programme surcomplémentaire de retraite pour le personnel de HEC (PSR)		
Obligations au titre des prestations définies	7 293 900	7 350 400
Juste valeur des actifs du régime	13 468 000	12 518 200
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<u>6 174 100</u>	<u>5 167 800</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

10 – RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Régime d'assurance postretraite

L'École offre un régime d'assurance postretraite qui consiste en un régime d'assurance vie non contributif et en un régime d'assurance maladie contributif pour lesquels les cotisations des salariés sont ajustées annuellement.

La situation de capitalisation du régime d'assurance postretraite s'établit comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	15 769 600	17 290 400
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies (a)	<u>15 769 600</u>	<u>17 290 400</u>

a) Au 30 avril 2026, l'actif au titre des avantages sociaux futurs est de 29 051 900 \$ (27 120 100 \$ au 30 avril 2025), tandis que le passif au titre des avantages sociaux futurs est de 15 769 600 \$ (17 290 400 \$ au 30 avril 2025).

Charges des avantages sociaux futurs

	2026	2025
	\$	\$
RRHEC	7 912 600	7 545 100
PSR	(170 100)	(100 200)
Assurance postretraite	<u>1 521 200</u>	<u>1 385 400</u>
	<u>9 263 700</u>	<u>8 830 300</u>

11 – EMPRUNTS BANCAIRES

L'École dispose d'une ouverture de crédit d'un montant autorisé de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ au 30 avril 2025) portant intérêt au taux préférentiel 4,45 % (4,95 % au 30 avril 2025). Selon une entente avec le MES, le maximum autorisé est déterminé le 1er juin de chaque année à partir d'un budget de caisse approuvé par la direction. Au 30 avril 2026, l'ouverture de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 avril 2025).

Depuis le 11 février 2020, l'École dispose de deux marges de crédit spécifiquement pour le financement de la construction d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal. Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2025, le MES a ajouté une troisième marge de crédit dédiée aux paiements des retenues. Au 30 avril 2026, le montant maximum autorisé est de 9 370 514 \$, financé par le MES, et de 1 762 500 \$, financé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Au 30 avril 2026, le solde utilisé de ces marges de crédit est respectivement de 4 998 770 \$ et de 26 570 \$ (4 208 877 \$ et 25 927 \$ respectivement au 30 avril 2025).

L'École détient trois autres marges de crédit pour un montant maximum autorisé de 6 847 604 \$, financé par le MES, pour d'autres immobilisations corporelles et actifs incorporels. Au 30 avril 2026, le solde utilisé de ces marges de crédit est de 3 639 030 \$ (6 146 217 \$ au 30 avril 2025).

Les marges de crédit sont financées au taux moyen des bons du Trésor du Québec (BTQ) à trois mois majoré de 0,02 %. Au 30 avril 2026, le taux d'intérêt effectif est de 2,35 % (2,72 % au 30 avril 2025).

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

12 – CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 004 586	12 988 568
Salaires et charges sociales	13 955 672	12 733 299
Vacances et journées de maladie à payer	14 413 434	14 086 504
MES – clientèle *	—	7 630 029
	<u>40 373 692</u>	<u>47 438 400</u>

* Les sommes à payer au MES correspondent aux montants liés aux ajustements de clientèle.

	2026	2025
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>406 699</u>	<u>421 240</u>
Fonds des immobilisations		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>9 694 621</u>	<u>13 695 858</u>
Fonds de dotation		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>79 701</u>	<u>68 420</u>

Au 30 avril 2026, les sommes à remettre à l'État totalisent 6 691 140 \$ (6 202 510 \$ au 30 avril 2025).

13 – PRODUITS REPORTÉS

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité	4 421 978	3 977 441
Services à la collectivité et autres	<u>3 356 121</u>	<u>3 443 216</u>
	<u>7 778 099</u>	<u>7 420 657</u>

14 – APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

	2026	2025
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Solde au début	37 766 266	39 129 484
Montants encaissés au cours de l'exercice	33 305 701	37 165 460
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(33 731 770)	(38 334 327)
Transferts vers les fonds de fonctionnement et des immobilisations	<u>(307 862)</u>	<u>(194 351)</u>
Solde à la fin	<u>37 032 335</u>	<u>37 766 266</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

15 – DETTE À LONG TERME

	2026	2025
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Billets à payer		
3,056 %, remboursable par versements annuels de 389 462 \$, capital seulement, échéant en mars 2028	778 923	1 168 385
3,197 %, remboursable par versements annuels de 305 920 \$, capital seulement, échéant en juin 2042	5 200 640	5 506 560
2,933 %, remboursable par versements annuels de 369 111 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	6 274 892	6 644 004
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 310 533 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 652 534 \$ en décembre 2027	2 963 067	4 273 600
3,231 %, remboursable par versements annuels de 369 214 \$, capital seulement, échéant en décembre 2043	7 131 851	7 528 065
2,549 %, remboursable par versements annuels de 489 048 \$, capital seulement, échéant en novembre 2039	6 846 675	7 335 724
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 665 330 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 685 374 \$ en novembre 2027	4 350 705	7 016 034
0,791 %, remboursable par versements annuels de 544 023 \$, capital seulement, échéant en novembre 2025	—	544 023
1,977 %, remboursable par versements annuels de 466 771 \$, capital seulement, échéant en novembre 2040	7 001 565	7 468 336
1,340 %, remboursable par versements annuels de 1 257 289 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 169 826 \$ en mars 2028	2 427 115	3 684 403
2,777 %, remboursable par versements annuels de 934 159 \$, capital seulement, échéant en novembre 2041	14 946 536	15 880 695
4,136 %, remboursable par versements annuels de 1 396 250 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	23 736 250	25 132 500
3,632 %, remboursable par versements annuels de 140 000 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	280 000	420 000
3,632 %, remboursable par versements annuels de 88 400 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	176 800	265 200
3,644 %, remboursable par versements annuels de 523 680 \$, capital seulement, et par un versement final de 479 040 \$ en décembre 2028	1 526 400	2 050 080
4,955 %, remboursable par versements annuels de 883 865 \$, capital seulement, échéant en novembre 2043	15 909 573	16 793 438
4,501 %, remboursable par versements annuels de 83 662 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	250 986	334 648
4,501 %, remboursable par versements annuels de 63 518 \$, capital seulement, échéant en novembre 2028	190 555	254 073
	99 992 533	112 299 768

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

15 – DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Emprunts à payer		
Emprunt, 2,421 %, remboursable par versements annuels de 668 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 6 687 000 \$ en décembre 2041	17 161 000	17 829 000
Emprunt, 3,466 %, remboursable par versements annuels de 832 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 8 568 000 \$ en décembre 2042	<u>22 296 000</u>	<u>23 128 000</u>
	<u>139 449 533</u>	153 256 768
Tranche échéant à moins de un an	<u>13 263 212</u>	<u>13 807 235</u>
	<u><u>126 186 321</u></u>	<u><u>139 449 533</u></u>

Billets à payer

Les billets à payer sont garantis, capital et intérêts, par les subventions votées annuellement par le gouvernement du Québec. Les remboursements sont effectués à même des versements finaux du gouvernement.

Versements à effectuer

Les versements à effectuer sur les billets et emprunts à payer au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 46 651 240 \$, soit 13 263 212 \$ en 2027, 12 537 794 \$ en 2028, 7 367 558 \$ en 2029, 6 741 338 \$ en 2030 et 6 741 338 \$ en 2031.

Intérêts et frais financiers

Les frais financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2026 sont ventilés comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Frais bancaires	<u>50 894</u>	<u>41 796</u>
Fonds des immobilisations		
Intérêts sur les emprunts bancaires	83 570	341 770
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 813 596</u>	<u>4 427 934</u>
	<u><u>4 897 166</u></u>	<u><u>4 769 704</u></u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

16 – APPORTS REPORTÉS À LONG TERME

	2026	2025
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Dotation		
Solde au début	42 434 980	38 113 996
Produits de placements	4 764 725	10 291 269
Gains non matérialisés (pertes non matérialisées) sur les placements	7 248 121	(3 647 501)
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(2 579 071)	(2 322 784)
Solde à la fin	51 868 755	42 434 980
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie		
Solde au début	457 297	403 308
Variation de la valeur de rachat	14 013	53 989
Solde à la fin	471 310	457 297
Apports reportés		
Solde au début	652 132	608 881
Variation de l'exercice	(8 112)	43 251
Solde à la fin	644 020	652 132
	52 984 085	43 544 409
Fonds des immobilisations		
Solde au début	216 982 455	217 590 701
Augmentation liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	5 816 944	7 493 547
Montant constaté à titre d'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	(7 827 261)	(8 101 793)
Solde à la fin	214 972 138	216 982 455

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

17 – SOLDES DE FONDS – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds affectés à la recherche	3 713 269	3 287 685
Affectations d'origine interne du fonds de dotation	12 092 490	8 393 549
	<u>15 805 759</u>	<u>11 681 234</u>
Fonds des immobilisations		
Fonds affectés à des projets futurs en immobilisations	<u>9 956 719</u>	<u>10 881 011</u>
Fonds de dotation		
Capital*		
Fonds de chaires en recherche et développement en gestion internationale	2 000 000	2 000 000
Fonds pédagogique	1 200 000	1 200 000
Fonds de dépannage	1 234 012	1 200 401
Projets internationaux	500 000	500 000
Autres	249 308	249 308
	<u>5 183 320</u>	<u>5 149 709</u>

* Le capital a été transféré au fonds de dotation d'une manière permanente sur décision du conseil d'administration.

18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS

L'École contrôle Gestion, Revue internationale de gestion et Valorisation Gestion, société en commandite. Il n'existe pas de différence significative entre les méthodes comptables de l'École et celles des organismes contrôlés.

De plus, l'École exerce une influence notable sur Fondation HEC Montréal et détient un intérêt économique dans Institut canadien des dérivés.

Ils sont tous des organismes de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à l'exception de Valorisation Gestion, société en commandite.

Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue »)

L'École contrôle la Revue, puisqu'elle a le pouvoir de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration.

La Revue, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), publie trimestriellement la revue *Gestion*, *Revue internationale de gestion*, et édite les recueils de la collection *Gestion et Savoirs*. La Revue est considérée comme un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

Les états financiers résumés de la Revue au 30 avril 2026 sont les suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Bilan		
Total de l'actif	684 015	743 254
Total du passif	199 481	427 526
Actif net	484 534	315 728
	684 015	743 254
État des produits et charges		
Produits – contribution de l'École	462 600	250 000
Autres produits	725 210	646 718
Charges	(1 019 004)	(991 992)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	168 806	(95 274)

Au cours de l'exercice, la Revue a réalisé d'autres produits de 24 086 \$ (14 111 \$ en 2025) auprès de l'École, en plus de la contribution de 462 600 \$ (250 000 \$ en 2025), et a engagé d'autres charges de 416 487 \$ (218 003 \$ en 2025) auprès de l'École. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Revue au montant de 104 849 \$ au 30 avril 2026 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (311 180 \$ au 30 avril 2025).

Valorisation Gestion, société en commandite (ci-après « Valorisation »)

L'École contrôle Valorisation, puisqu'elle est son commanditaire unique.

Valorisation, constituée en vertu des dispositions du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, a pour mission d'effectuer la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle provenant du travail des chercheurs œuvrant à l'École et d'investir dans des projets prometteurs en vue de favoriser la maturité économique. L'École détient donc un intérêt économique dans la société en commandite.

Les états financiers résumés de la société en commandite ne sont pas présentés, puisque les principaux postes de ces états financiers ne sont pas importants.

Aucune redevance n'a été versée à l'école en 2026 (3 898 \$ en 2025). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

18 – ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

Fondation HEC Montréal (ci-après « la Fondation »)

L'École exerce une influence notable sur la Fondation, puisqu'elle peut nommer 6 des 14 membres du conseil d'administration.

La Fondation, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de mobiliser les donateurs afin de recueillir les fonds nécessaires au soutien des projets de l'École.

Au cours de l'exercice, l'École a fourni gratuitement des services de gestion à la Fondation.

Les apports effectués par l'École à la Fondation s'élèvent à 237 655 \$ en 2026 (268 647 \$ en 2025), alors que les contributions effectuées par la Fondation à l'École s'élèvent à 11 325 230 \$ en 2026 (13 070 433 \$ en 2025). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Fondation au montant de 4 890 858 \$ au 30 avril 2026 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (2 730 275 \$ au 30 avril 2025).

Institut canadien des dérivés (ci-après « l'Institut »)

L'École détient un intérêt économique dans l'Institut, puisque ce dernier est une initiative conjointe de l'Autorité des marchés financiers, du ministère des Finances du Québec et de l'École, et que l'École contribue de façon importante à l'Institut.

L'Institut, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de contribuer au rayonnement de la place financière de Montréal dans le secteur des instruments dérivés et des produits structurés par l'intermédiaire de projets de formation et de recherche adaptés aux besoins de l'industrie.

Les apports de l'École prennent la forme de fournitures et de services et représentent un montant de 653 188 \$ (643 091 \$ en 2025). Ces apports consistent en des salaires, du soutien pédagogique, des bases de données, des infrastructures et des services administratifs. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de l'Institut au montant de 50 245 \$ au 30 avril 2026 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (36 147 \$ au 30 avril 2025).

19 – ENGAGEMENTS

Location de locaux

L'École s'est engagée, d'après des contrats de location échéant au plus tard le 30 juin 2026, à verser une somme de 137 163 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 62 135 \$ en 2027, à 64 310 \$ en 2028 et à 10 718 \$ en 2029.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

20 – OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'École concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont notamment relatives au démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers et à la remise en état de locaux loués à l'échéance du bail.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations, puisque l'École n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable de leur montant.

21 – ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'École est aux prises avec des questions juridiques et litigieuses dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude au 30 avril 2026. En outre, l'École est partie à diverses réclamations visant un projet de développement immobilier. La direction est toutefois d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités, compte tenu des retenues à payer enregistrées aux livres dont certains de ces éléments font l'objet.

22 – RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'École est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions et en parts de fonds communs de placement. L'École a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir, les débiteurs et autres sommes à recevoir (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École. Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir et à une partie des débiteurs et autres sommes à recevoir est considéré comme négligeable, puisque ces derniers concernent des sommes à recevoir de gouvernements.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

22 – RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

L'École est exposée au risque de change en raison des sommes à recevoir pour des services facturés en devises dans le fonds de fonctionnement ainsi que des placements en actions étrangères libellés en devises détenus dans le fonds de dotation. Les actifs libellés en devises se détaillent comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Court terme		
Dollars américains	359 794	525 248
Euros	<u>237 365</u>	<u>66 343</u>
	<u>597 159</u>	<u>591 591</u>
Fonds de dotation		
Long terme		
Dollars américains	21 544 544	18 377 047
Euros	235 359	275 020
Autres	<u>145 641</u>	<u>151 160</u>
	<u>21 925 544</u>	<u>18 803 227</u>

Risque de taux d'intérêt

L'École est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations et les billets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié aux billets à payer est compensé par le fait que les intérêts sont subventionnés par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de taux d'intérêt.

L'École a conclu deux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle a le droit de recevoir des intérêts à taux variable égal au taux CORRA majoré de 1,05 %. Au 30 avril 2026, le taux CORRA majoré de 1,05 % est de 3,35 % (3,71 % au 30 avril 2025) sur des notionnels de 17 161 000 \$ (17 829 000 \$ au 30 avril 2025) et de 22 296 000 \$ (23 128 000 \$ au 30 avril 2025). L'École est tenue de payer des intérêts à taux fixe de 2,421 % et de 3,4655 % respectivement sur ces notionnels. Ces swaps prévoient le règlement trimestriel déduction faite des intérêts reçus et payés. Au 30 avril 2026, la valeur comptable des swaps de taux d'intérêt comptabilisés à titre d'actif est de 6 372 960 \$ (5 191 128 \$ au 30 avril 2025).

Les autres actifs et passifs financiers de l'École ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2026

22 – RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

L'École est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions et en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.